Commune de MOUCHIN 59419

Plan Local d'Urbanisme

Servitudes d'Utilité Publique

PLAN 1/1

Eléments constitutifs du Porter à connaissance (P.A.C) Art.R121-1 du Code de l'urbanisme

Direction Départementale

des Territoires

et de la Mer du Nord

D.D.T.M 59

Type Procédure : Révision

Délibération du : 11/09/2014

Date de mise à jour : 13/01/2015

ref : Commune de MOUCHIN (5949) - Carte Servitudes.qgs

Sources : Gestionnaires Servitudes (c) Cadastre / Fcn - Dgfip

Email : ddtm-suct@nord.gouv.fr

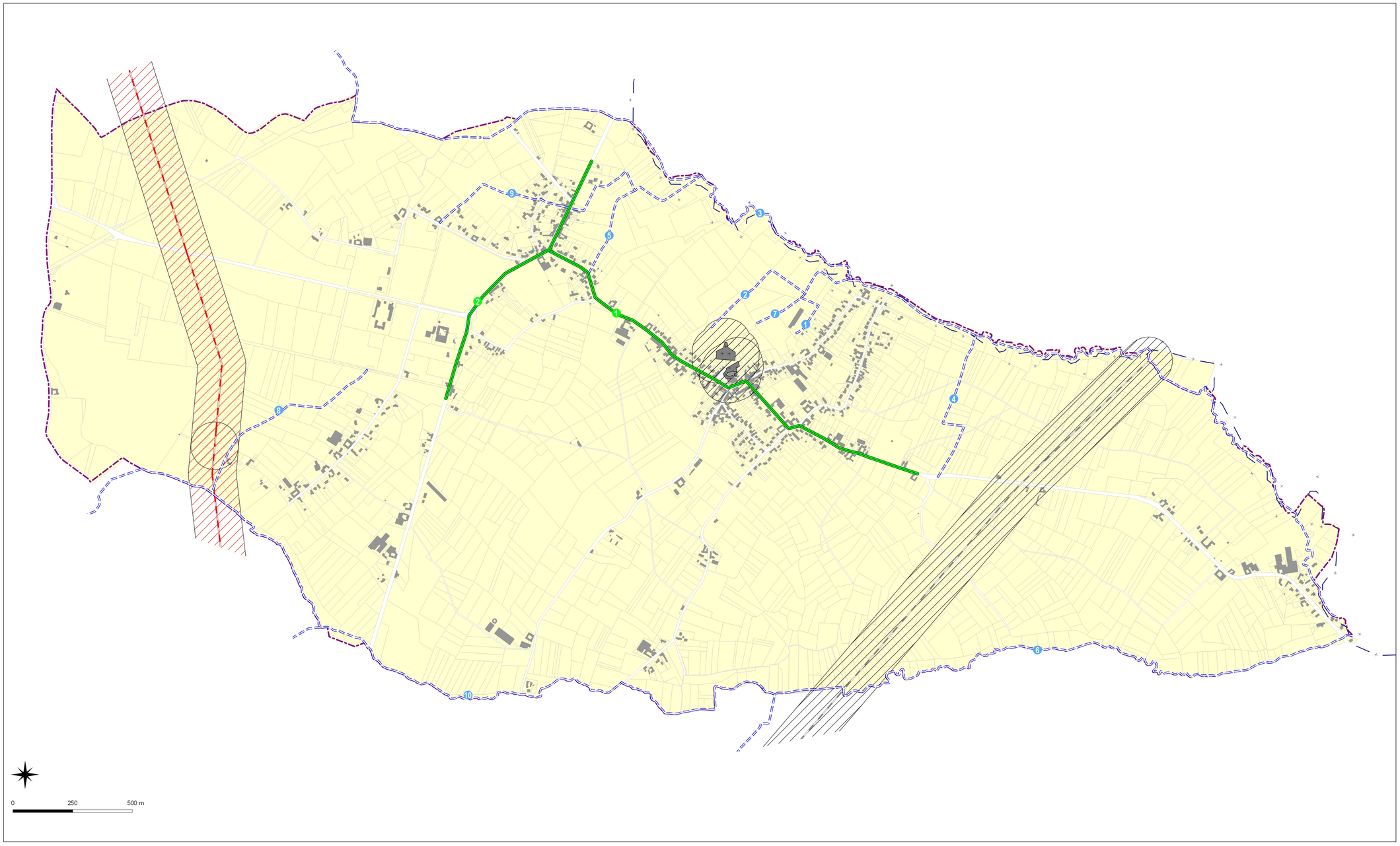

LEGENDE

Limite communale

Bâtiments

Frontiere Belge

A4 - Protection des Cours d'eau non Domaniaux

1 - Ruisseau de l'Albéric
2 - Ruisseau de l'Archies
3 - Ruisseau du Bois Failly ou Elnon
4 - Ruisseau « Le Calvaire »
5 - Ruisseau de la Fabrique
6 - Courant de Mouchin
7 - Courant de St-Jacques
8 - Courant de la Verte Rue
9 - Courant le Neuilly
10 - Courant du Pont du Nid
- A.P. du 09/10/1970

EL7 - Alignement

1 - R.D. 955 rue de Sain Amand du: 21/04/1903
2 - R.D. 938 rue de Douai du: 19/06/1902

Canalisation + zone de protection

I3 - Protection des Canalisationsde Transport de Gaz

- Canalisation:
MARCQ-EN-OSTREVENT - BAISIEUX

Canalisation + zone de protection

I1Bis - Hydrocarbures Liquides - Protection des pipe lines

- Pipe-lines :
CAMBRAI - ANVERS

INT1 - Cimetières civils et militaires

NB: La Bande de protection de 100 m ne s'applique qu'aux cimetières civils transférés ou agrandis

Nota:
Pour plus d'informations concernant une servitude en particulier, vous pouvez consulter la réponse du contributeur concerné, via notre site internet à l'adresse suivante:

https://nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-construction-et-logement/Les-documents-de-planification-de-niveau-communal-Plu-Pos-Carte-Communale/Porter-a-connaissance-Plu-Pos-Cc/Les-porter-a-connaissance-realises

Ou contacter directement le gestionnaire.